



PRÉFET DU LOT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 22 - AVRIL 2014

SOMMAIRE

31 - Rectorat de Toulouse

Arrêté N °2014078-0001 - Délégation de signature de M. Olivier CHAUVEAU secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Lot	1
Arrêté N °2014083-0003 - Arrêté rectoral portant composition du conseil de discipline départemental du Lot	3



PRÉFET DU LOT

Arrêté n °2014078-0001

**signé par
La rectrice de l'académie de Toulouse**

le 19 Mars 2014

31 - Rectorat de Toulouse

Délégation de signature de M. Olivier
CHAUVEAU secrétaire général de la direction
des services départementaux de l'éducation
nationale du Lot

Rectorat

Secrétariat général

Référence
SGA-OS/VD/MECn°031-14

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE TOULOUSE CHANCELIERE DES UNIVERSITES

VU le code de l'Education et notamment, les articles R.222-19 et suivants, R.222-24 et suivants, D.222-20 et D.222-27 ;
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique,
VU le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique,
VU le décret du 25 juillet 2013 nommant Madame Hélène BERNARD, rectrice de l'académie de Toulouse ;
VU l'arrêté du 12 avril 1988 modifié portant délégation permanente de pouvoir aux directeurs académiques des services de l'Education Nationale agissant sur délégation du recteur d'académie pour prononcer les décisions relatives à la gestion des instituteurs ;
VU l'arrêté du 28 août 1990 modifié portant délégation permanente de pouvoir aux directeurs académiques des services de l'Education Nationale agissant sur délégation du recteur d'académie en matière de gestion des professeurs des écoles ;
Vu l'arrêté du 23 septembre 1992 portant délégation permanente de pouvoirs aux recteurs d'académie pour prononcer les décisions relatives à la gestion des élèves professeurs des écoles et des professeurs des écoles stagiaires ;
VU l'arrêté du 16 juillet 2001 portant délégation permanente de pouvoirs aux directeurs académiques des services de l'Education Nationale agissant sur délégation du recteur d'académie, pour recruter des intervenants pour l'enseignement des langues à l'école primaire ;
VU l'arrêté du 26 septembre 2013 nommant Monsieur Olivier CHAUX, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'Education Nationale du Lot,

ARRETE

ARTICLE PREMIER

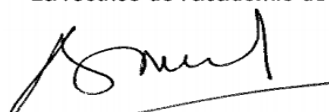
L'intérim de l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale du Lot, est exercé par **Monsieur Oliver CHAUX**, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Lot, à compter du 3 mars 2014.

ARTICLE 2

Monsieur le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 19 mars 2014

La rectrice de l'académie de Toulouse



Hélène BERNARD



PRÉFET DU LOT

Arrêté n °2014083-0003

**signé par
La rectrice de l'académie de Toulouse**

le 24 Mars 2014

31 - Rectorat de Toulouse

Arrêté rectoral portant composition du conseil
de discipline départemental du Lot



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

La Rectrice de l'académie de Toulouse
Chancelière des Universités

-Vu le code de l'éducation, notamment les articles R511-44 et suivants ;

-Vu la circulaire n°2011-111 du 1^{er} août 2011 relative à l'organisation des procédures disciplinaires

Rectorat
Service Académique

DAEPS
Direction de l'Action
Educative et de la
performance scolaire

ARRETE

Dossier suivi par
Eric LAPEZE

Téléphone
05 34 44 87 62

Fax
05 34 44 88 06
05 34 44 88 08

Mél.
daeps@ac-toulouse.fr

Place Saint-Jacques
BP 7203
31073 Toulouse cedex 7

Article 1^{er} : Le conseil de discipline départemental du Lot répond à la composition suivante, au titre de l'année scolaire 2013/2014 :

Président :

Monsieur Olivier CHAUVEAU, secrétaire général, directeur académique des services de l'Education nationale, par intérim

Représentants des personnels de direction :

Madame Catherine GUICHET, proviseure du lycée Champollion de FIGEAC
Monsieur Vincent CUBAYNES, principal du collège « l'Impernal » de LUZECH

Représentants des personnels d'enseignement

Monsieur Gilles LEFEBVRE du lycée « C. Marot » de CAHORS
Monsieur Jean-François VIGNES du collège « Olivier de Magny » de CAHORS

Représentant des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé

Monsieur Didier MARABELLE, ATT maintenance électricité du collège « Gambetta » de CAHORS

Représentant des Conseillers Principaux d'Education :

Monsieur Fabrice TASSANEL du collège de CASTELNAU- MONTRATIER

Représentants des parents d'élèves :

Madame WANGERMEZ-LAROSE, représentante FCPE au lycée de ST-CERE
Monsieur Philippe POUPARD, représentant FCPE au lycée « C. MAROT » de CAHORS

Représentants des élèves :

Mademoiselle Kesnia REVEL, représentante des élèves au collège « O. de Magny » de CAHORS

2/2 Monsieur Adrien GAILLARD, représentant des élèves au lycée « Monnerville » de CAHORS

Article 2 : Monsieur le secrétaire général, directeur académique des services de l'Education nationale, par intérim est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 24 mars 2014



Hélène BERNARD